

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 mai 2023

---

ABROGATION DU REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET  
CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1164)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° AS5

présenté par  
M. Di Filippo et M. Cordier

-----

**TITRE**

Après la première occurrence du mot :

« retraite »,

rédigier ainsi la fin du titre de la proposition de loi :

« à la suite de la tenue d'une conférence de financement du système de retraite ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le retour à l'équilibre financier de notre système de retraite est bien une nécessité. Avant d'abroger le recul de l'âge de départ à la retraite, il est absolument impératif de proposer une alternative au schéma gouvernemental, alternative qui ne pourra être déterminée qu'à l'issue de la conférence de financement.